

Sur le procédé

## CREATION 40 CLIC CREATION 50 CLIC CREATION 55 CLIC

**Famille de produit/Procédé :** Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

**Titulaire(s) :** Société GERFLOR

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes**

## Versions du document

| Version | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Rapporteur  | Président    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| V3      | <p>Cette version annule et remplace le Document Technique d'Application 12/22-1818_V2.</p> <p>Cette révision intègre les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement d'appellation commerciale ;</li> <li>• Mise à jour des coloris ;</li> <li>• Ajout du revêtement CREATION 50 CLIC ;</li> <li>• Mise à jour des conditions de pose sur support revêtu d'un ancien carrelage ;</li> <li>• Mise à jour du traitement en fin de vie ;</li> <li>• Mise à jour des données environnementales.</li> </ul> | FAU Gilbert | RIVIERE Yann |
| V2      | <p>Annule et remplace le Document Technique d'Application 12/22-1818_V1.</p> <p>Mise à jour du domaine d'emploi conformément à la jurisprudence en vigueur – cas des salles d'eau avec zone de douche « zéro ressaut ».</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | FAU Gilbert | RIVIERE Yann |
| V1      | Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | FAU Gilbert | RIVIERE Yann |

### Descripteur :

Revêtements de sol vinyliques compacts, présentés en lames et en dalles, destinés à une pose libre. Ils sont fabriqués par calandrage et enduction, à assemblage mécanique par rainure et languette. Ils comprennent :

- Un vernis de surface ProtecShield;
- Une couche de surface transparente ;
- Une couche blanche imprimée haute définition ;
- Une couche d'envers compacte rigidifiée par un voile de verre et des fibres de verre.

Les 4 bords sont usinés avec un système d'emboîtement.

Ces revêtements sont destinés à la pose libre dans les locaux intérieurs au plus classés U3 P3 E2 C2 pour le revêtement CREATION 55 CLIC et U2s P3 E2 C2 pour les revêtements CREATION 40 CLIC et CREATION 50 CLIC, en travaux neufs ou de rénovation.

## Table des matières

|         |                                                                                                                              |    |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.      | Avis du Groupe Spécialisé .....                                                                                              | 5  |
| 1.1.    | Domaine d'emploi accepté .....                                                                                               | 5  |
| 1.1.1.  | Zone géographique .....                                                                                                      | 5  |
| 1.1.2.  | Ouvrages visés .....                                                                                                         | 5  |
| 1.2.    | Appréciation .....                                                                                                           | 6  |
| 1.2.1.  | Aptitude à l'emploi du procédé .....                                                                                         | 6  |
| 1.2.2.  | Durabilité .....                                                                                                             | 7  |
| 1.3.    | Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé .....                                                                           | 7  |
| 2.      | Dossier Technique .....                                                                                                      | 8  |
| 2.1.    | Mode de commercialisation .....                                                                                              | 8  |
| 2.1.1.  | Coordonnées .....                                                                                                            | 8  |
| 2.1.2.  | Mise sur le marché .....                                                                                                     | 8  |
| 2.1.3.  | Identification .....                                                                                                         | 8  |
| 2.2.    | Description .....                                                                                                            | 8  |
| 2.2.1.  | Revêtements .....                                                                                                            | 8  |
| 2.2.2.  | Données environnementales du procédé .....                                                                                   | 10 |
| 2.3.    | Dispositions de conception .....                                                                                             | 10 |
| 2.3.1.  | Classement UPEC du local .....                                                                                               | 10 |
| 2.3.2.  | Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports .....                                                         | 10 |
| 2.3.3.  | Température ambiante et température du support .....                                                                         | 11 |
| 2.3.4.  | Traitement du joint de dilatation et des joints de fractionnement du revêtement .....                                        | 11 |
| 2.4.    | Dispositions de mise en œuvre .....                                                                                          | 11 |
| 2.4.1.  | Dispositions générales .....                                                                                                 | 11 |
| 2.4.2.  | Exigences relatives aux supports et préparation des supports .....                                                           | 11 |
| 2.4.3.  | Traçage des axes et calepinage des surfaces .....                                                                            | 14 |
| 2.4.4.  | Réception des matériaux .....                                                                                                | 14 |
| 2.4.5.  | Pose du revêtement .....                                                                                                     | 14 |
| 2.4.6.  | Traitement des joints de fractionnement du revêtement .....                                                                  | 15 |
| 2.4.7.  | Traitement des joints de dilatation .....                                                                                    | 15 |
| 2.4.8.  | Traitement des seuils et arrêts .....                                                                                        | 16 |
| 2.4.9.  | Raccordement aux revêtements adjacents .....                                                                                 | 16 |
| 2.4.10. | Traitement des découpes et des joints périphériques .....                                                                    | 16 |
| 2.4.11. | Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries .....                                      | 16 |
| 2.4.12. | Pose sur plancher chauffant .....                                                                                            | 16 |
| 2.5.    | Réception - Mise en service .....                                                                                            | 16 |
| 2.6.    | Maintien en service du produit ou procédé .....                                                                              | 17 |
| 2.6.1.  | Dans les locaux classés E2 .....                                                                                             | 17 |
| 2.6.2.  | Dans les locaux classés E1 et les locaux sur supports à base de bois, à base de sulfate de calcium et sur ancien linoléum 17 |    |
| 2.6.3.  | Recommandation en service .....                                                                                              | 17 |
| 2.7.    | Traitement en fin de vie .....                                                                                               | 17 |
| 2.8.    | Assistance technique .....                                                                                                   | 17 |
| 2.8.1.  | Lors de la négociation des marchés .....                                                                                     | 17 |
| 2.8.2.  | Lors de la réalisation du chantier .....                                                                                     | 17 |
| 2.9.    | Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication .....                                                           | 17 |
| 2.10.   | Mention des justificatifs .....                                                                                              | 17 |
| 2.10.1. | Résultats expérimentaux .....                                                                                                | 17 |
| 2.10.2. | Références chantiers .....                                                                                                   | 18 |

|       |                                   |    |
|-------|-----------------------------------|----|
| 2.11. | Annexes du Dossier Technique..... | 19 |
|-------|-----------------------------------|----|

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

## 1.1. Domaine d'emploi accepté

### 1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

### 1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

#### 1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

#### CREATION 40 CLIC / CREATION 50 CLIC

- U2s P3 E1/2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.3.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.3.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur support neuf ou existant en bois ou en panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.2.3.3 et au § 1.1.2.3.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve ou existante remise à nu tels que définis au § 1.1.2.3.5 et au § 1.1.2.3.6 ci-après ;
- U2s P3 E1/2 C2 sur supports en rénovation tels que définis au § 1.1.2.3.7 ci-après, à l'exclusion des anciens revêtements de sol résilients sur mousse (VER, VSM) ;
- U2s P2 E1/2 C2 sur ancien revêtement de sol résilient sur mousse (VER, VSM) tel que défini au § 1.1.2.3.7 ci-après.

#### CREATION 55 CLIC

- U3 P3 E1/2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.3.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.3.2 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur support neuf ou existant en bois ou en panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.2.3.3 et au § 1.1.2.3.4 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve ou existante remise à nu tels que définis au § 1.1.2.3.5 et au § 1.1.2.3.6 ci-après ;
- U3 P3 E1/2 C2 sur supports en rénovation tels que définis au § 1.1.2.3.7 ci-après, à l'exclusion des anciens revêtements de sol résilients sur mousse (Vinyl expansé relief et vinyl sur mousse).

E2 : Calfatage en rives et aux pénétrations conformément à l'article 2.4.10 du Dossier Technique.

#### 1.1.2.2. Conditions et limites d'emploi

Le domaine d'emploi est limité aux locaux classés au plus E2. Conformément à la notice en vigueur sur le classement UPEC et le classement UPEC des locaux, tout local classé E2 devient E3 dès lors qu'il est équipé d'un siphon de sol ; de ce fait, le classement d'un local avec douche zéro ressaut, cloisonnée ou non, est E3.

En conséquence, les salles d'eau avec zone de douche zéro ressaut (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, janvier 2025), ou avec ressaut intérieur du receveur fini continu  $\leq 2$  cm (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, juillet 2012), cloisonnées ou non, ne sont pas visées par le présent Avis Technique, quelle que soit la technologie du receveur.

#### 1.1.2.3. Supports visés

##### 1.1.2.3.1. Supports à base de liant hydraulique neufs (y compris plancher chauffant)

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14, à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles), et NF P 52-302 (DTU 65.7).

Sont également visées les chapes fluides à base de ciment faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conçues et exécutées conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECEP et de la CAPEB.

##### 1.1.2.3.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### 1.1.2.3.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois.

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### 1.1.2.3.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois.

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose sur ancien parquet collé ou flottant est exclue.

### 1.1.2.3.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

### 1.1.2.3.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports existants admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### 1.1.2.3.7. Supports en rénovation

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol résilients sur mousse (VER, VSM) (**uniquement dans les locaux dont le classement est au plus U2s P2 E1 C2**) ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compact (**uniquement dans les locaux E1**) ;
- Les anciens revêtements de sol caoutchouc compact ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiante ;
- Les anciens revêtements résilients compact ;
- Les anciens revêtements linoléum compact collé sur revêtement contenant de l'amiante (\*) ;
- Les anciens revêtements résilients compact (hors linoléum) collé sur revêtement contenant de l'amiante (\*) ;
- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents.

\* La pose est exclue sur ces anciens revêtements dans le cas d'un plancher chauffant sous-jacent.

Les planchers rayonnants électriques ainsi que les planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles) ne sont pas admis.

La pose sur plusieurs couches de revêtements existants est exclue, sauf dans le cas d'un seul revêtement interposé collé sur dalles vinyle-amiante tel que défini dans le § 1.1.2.3.7.

---

## 1.2. Appréciation

---

### 1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

#### 1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement de sol CREATION 40 CLIC fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF°EN°13501-1, du laboratoire CRET n° 2025/238-1 du 27/11/2025, avec classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fl</sub>-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m<sup>3</sup> et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> et de masse volumique ≥ 1350 kg/m<sup>3</sup>.

Le revêtement de sol CREATION 50 CLIC fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF°EN°13501-1, du laboratoire CRET n° 2026/101-1 du 09/07/2026, avec classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fl</sub>-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m<sup>3</sup> et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> et de masse volumique ≥ 1350 kg/m<sup>3</sup>.

Le revêtement de sol CREATION 55 CLIC fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF°EN°13501-1, du laboratoire CRET n° 2025/239-1 du 27/11/2025, avec classement B<sub>fl</sub>-s1 en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fl</sub>-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m<sup>3</sup> et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> et de masse volumique ≥ 1350 kg/m<sup>3</sup>.

#### 1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### 1.2.1.3. Prévention des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI). La FDS est fournie par le fabricant sur simple demande.

#### 1.2.1.4. Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du procédé sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

### 1.2.2. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes prescrites pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

---

## 1.3. Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé

---

La date effective du changement d'appellation commerciale des produits « CREATION 40 SOLID CLIC » et « CREATION 55 SOLID CLIC » vers « CREATION 40 CLIC » et « CREATION 55 CLIC » est déclarée au 1er janvier 2026.

## 2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

---

### 2.1. Mode de commercialisation

---

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

#### 2.1.1. Coordonnées

**Titulaire :**

Société GERFLOR  
1, Place Verrazzano  
FR-69258 Lyon  
Tél : 04.74.05.40.00  
Internet : [www.gerflor.com](http://www.gerflor.com)

#### 2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements « CREATION 40 CLIC », « CREATION 50 CLIC » et « CREATION 55 CLIC » font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

#### 2.1.3. Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, le coloris, la longueur ou le format et le numéro de lot figurent sur les emballages.

---

### 2.2. Description

---

#### 2.2.1. Revêtements

##### 2.2.1.1. Type

Revêtements de sol vinyliques compacts (NF EN ISO 10582), présentés en lames et en dalles, fabriqués par calandrage et enduction, à assemblage mécanique par rainure et languette ; ils comprennent :

- Un vernis de surface ProtecShield;
- Une couche de surface transparente ;
- Une couche blanche imprimée haute définition ;
- Une couche d'envers compacte rigidifiée par un voile de verre et des fibres de verre.

Les 4 bords sont usinés avec un système d'emboîtement.

##### 2.2.1.2. Aspect

La surface est grainée selon le décor et présente un aspect mat.

##### 2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend:

- 20 coloris de CREATION 40 CLIC,
- 20 coloris de CREATION 50 CLIC,
- 30 coloris de CREATION 55 CLIC.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

## 2.2.1.4. Caractéristiques géométriques et pondérales

| Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                     | CREATION 40 CLIC                                                 | CREATION 50 CLIC      | CREATION 55 CLIC            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| <b>Epaisseur totale</b> - NF EN ISO 24346 (mm)<br>- nominale<br>- écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)                                                                                                                                                                          | 4,50<br>(-0,10/+0,13)                                            | 4,50<br>(-0,10/+0,13) | 5,00<br>(-0,10/+0,13)       |
| <b>Epaisseur de la couche de surface</b> - NF EN ISO 24340 (mm) (tolérance %)                                                                                                                                                                                                                        | 0,45<br>(-0% ; +26%)                                             | 0,50<br>(-10% ; +13%) | 0,55<br>(-10% ; +13%)       |
| <b>Masse surfacique</b> - NF EN ISO 23997 (g/m <sup>2</sup> ) (tolérance - %)                                                                                                                                                                                                                        | 7118<br>(-10%/+13%)                                              | 7118<br>(-10%/+13%)   | 7750<br>(-10%/+13%)         |
| <b>Dimensions</b><br>Longueur selon NF EN ISO 24342 (mm) (écart par rapport à la valeur nominale (mm))<br>Largeur selon NF EN ISO 24342 (mm) (écart par rapport à la valeur nominale (mm))                                                                                                           | Lames                                                            |                       | Dalles                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1238,8 (±0,5)<br>212 (±0,2)                                      |                       | 728,7 (±0,5)<br>388,8(±0,3) |
| <b>Equerrage et rectitude</b> - NF EN ISO 24342 (mm)<br>- ≤ 400 mm<br>- ≥ 400 mm<br><b>Ouverture des joints</b> - NF EN ISO 10582 Annexe C (mm)<br>- Moyenne<br>- Valeurs individuelles<br><b>Désaffleure entre éléments</b> - NF EN ISO 10582 Annexe C (mm)<br>- Moyenne<br>- Valeurs individuelles | ≤ 0,25<br>≤ 0,35<br><br>≤ 0,15<br>≤ 0,20<br><br>≤ 0,10<br>≤ 0,15 |                       |                             |

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales

## 2.2.1.5. Caractéristiques d'identification et d'aptitude

| Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | CREATION 40 CLIC<br>CREATION 50 CLIC<br>CREATION 55 CLIC |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Caractéristiques mécaniques</b><br>Poinçonnement (mm) selon NF EN ISO 24343-1 rémanent à 150 minutes<br>Module de traction à 1% (daN/cm) (Méthode M1-QB30)<br>Résistance horizontale de l'assemblage (kN/m) selon Annexe D de la norme NF EN ISO 10582<br>Résistance à l'action d'une chaise à roulettes selon NF EN ISO 4918 modifiée | < 0,10<br>≥ 2,2<br>≥ 3<br><br>Aucun désordre             |
| <b>Stabilité et cohésion</b><br>Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) selon NF EN ISO 23999<br>Incurvation à la chaleur (mm) selon NF EN ISO 23999<br>Solidité des coloris à la lumière selon NF EN ISO 105-B02                                                                                                                       | ≤ 0,15<br>< 0,7<br>> 6                                   |
| <b>Groupe d'abrasion</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Groupe T                                                 |
| <b>Module d'élasticité</b> (MPa) selon NF EN 16511                                                                                                                                                                                                                                                                                        | ≥ 1000                                                   |
| <b>Caractéristique thermique</b> <sup>1</sup><br>Conductivité thermique (W/m.K) selon NF EN ISO 10456                                                                                                                                                                                                                                     | 0,25                                                     |
| Pour information                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                          |

Tableau 2 : Caractéristiques d'identification et d'aptitude

## 2.2.2. Données environnementales du procédé

Les données environnementales sont uniquement issues des éléments fournis par le titulaire et ne font l'objet d'aucune prescription du Groupe Spécialisé.

Elles ont pour objet de servir au calcul réglementaire de la performance énergétique et environnementale des bâtiments (RE2020), dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

Les données environnementales du revêtement CREATION 40 CLIC, décrit au § 2.2.1.1, sont référencées sous INIES (<https://base-inies.fr/consultation/recherche>) sous l'id 47480.

Les données environnementales du revêtement CREATION 55 CLIC, décrit au § 2.2.1.1, sont référencées sous INIES (<https://base-inies.fr/consultation/recherche>) sous l'id 47481.

A défaut d'une donnée de type individuelle ou collective disponible, le revêtement CREATION 50 CLIC, décrit au § 2.2.1.1, est couvert par une donnée environnementale par défaut (DED) référencée sous INIES sous l'id 50372.

Les produits complémentaires de mise en œuvre décrits au § 2.4 ne sont pas inclus dans le périmètre des données environnementales associées aux identifiants INIES 47480 et 47481.

Les produits de type « mortiers de sol – enduits de lissage et d'égalisation » sont couverts par une donnée environnementale collective référencée dans la base INIES sous l'identifiant 41784.

En l'absence de données environnementales individuelles ou collectives disponibles, les produits suivants sont couverts par des Données Environnementales par Défaut (DED) issues de la base INIES :

- le produit « couvre-joint » décrit au § 2.4.10 : id INIES n° 30080 ;
- le produit « primaire de préparation » décrit au § 2.4.2.1.1 : id INIES n° 31956 ;
- le produit « barre de seuil en acier » décrit au § 2.4.12 : id INIES n° 31005 ;
- le produit « mastic » décrit au § 2.4.14 : id INIES n° 45361.

---

## 2.3. Dispositions de conception

---

### 2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou à son représentant, le maître d'œuvre (cf « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

### 2.3.2. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

#### 2.3.2.1. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du revêtement à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

#### 2.3.2.2. Support ou revêtement existant

##### Nature et reconnaissance du support

Le Maître d'œuvre doit informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement sauf dans le cas décrit au paragraphe § 1.1.2.3.7 ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité et les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

##### Résistance thermique dans le cas de la pose sur ancien revêtement conservé sur plancher chauffant

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe CREATION 40 CLIC, CREATION 50 CLIC ou CREATION 55 CLIC posé libre sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des revêtements CREATION 40 CLIC, CREATION 50 CLIC ou CREATION 55 CLIC, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

La validation du calcul devra être demandée à la société GERFLOR.

#### 2.3.2.3. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage ou son représentant, le Maître d'œuvre, devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la

nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635\_V2 et à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

#### 2.3.2.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises et/ou des remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou des remontées d'humidité sur la base de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre ces reprises ou ces remontées d'humidité doivent être prises conformément à l'article 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité.

En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

#### 2.3.3. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante comprise entre 15 °C et 30 °C pour la pose, et entre 15 °C et 30 °C pour le stockage du revêtement.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence.

#### 2.3.4. Traitement du joint de dilatation et des joints de fractionnement du revêtement

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'œuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

---

### 2.4. Dispositions de mise en œuvre

---

#### 2.4.1. Dispositions générales

##### 2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

##### 2.4.1.2. Stockage et conditions de pose

Le stockage des boîtes aura lieu pendant au moins 24 heures dans un local aéré, à l'abri de l'humidité, bien à plat et à température comprise entre 15 °C et 30 °C.

##### 2.4.1.3. Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- de +15 °C pour le support,
- de +15 °C pour l'atmosphère.

La température maximale pour effectuer la pose doit être inférieure à 30 °C.

#### 2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

##### 2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

##### 2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

###### 2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 (y compris les chapes fluides à base de ciment) complété et modifié comme défini ci-dessous :

- < 5 mm sous la règle de 2 m ;
- < 1 mm sous le réglet de 20 cm.

###### 2.4.2.1.1.2. Les travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 modifiés ou complétés ci-dessous.

En outre, dans le cas particulier des chapes fluides à base de ciment, les dispositions du § 2.4.1.2 s'appliquent en complément.

### Traitement des bosses et ragréage

- Le traitement des bosses s'effectue par ponçage, puis nettoyage : aspiration par aspirateur industriel.
- Le ragréage ponctuel des flaches est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargée en sable ; les résines prescrites sont :

| Référence        | Fabricant |
|------------------|-----------|
| HYTEC E336 XTREM | BOSTIK    |
| PRIMER MF        | MAPEI     |

**Tableau 3 : Résines prescrites pour le ragréage**

### Ragréage généralisé

Le ragréage généralisé, sur support à base de liant hydraulique sec (taux d'humidité inférieur à 4 %), non exposé ou protégé des reprises d'humidité, est réalisé à l'aide d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté) et au moins classé P3 ; il est mis en œuvre conformément au § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### Traitement des joints du support

#### Joint de retrait et joints de construction

S'ils présentent une ouverture < 4 mm sans désaffleure, ils ne sont pas traités ; dans le cas contraire, ils sont traités suivant le § 9.1.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### Joint de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont traités par des profilés de recouvrement mis en œuvre (cf. § 2.4.7 du Dossier Technique).

### 2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

#### 2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNCEP et de la CAPEB.

#### 2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.2 du présent document s'appliquent.

Conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium », sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape).

### 2.4.2.1.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois

#### 2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### 2.4.2.2. Supports existants :

#### 2.4.2.2.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu

##### 2.4.2.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### 2.4.2.2.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au § 2.4.2.1.1.2 du présent Dossier Technique.

#### 2.4.2.2.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

##### 2.4.2.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### 2.4.2.2.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### **2.4.2.2.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois**

#### *2.4.2.2.3.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### *2.4.2.2.3.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### **2.4.2.2.4. Supports revêtus de carrelage ou assimilés**

#### *2.4.2.2.4.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### *2.4.2.2.4.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, la pose directe sera possible si :

- La largeur de joints entre carreaux est < 8mm ;
- La profondeur des joints est < 3mm ;
- Sans désaffleure.

Dans le cas de désaffleure-, de largeur de joints entre carreaux supérieurs à 8 mm et/ou de profondeur de joints supérieurs à 3 mm, un ratissage est réalisé à l'aide d'un enduit certifié QB visant la pose sur carrelage (et son primaire associé), suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

### **2.4.2.2.5. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;**

#### *2.4.2.2.5.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

#### *2.4.2.2.5.2. Travaux préparatoires*

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

### **2.4.2.2.6. Ancienne peinture de sol**

#### *2.4.2.2.6.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### *2.4.2.2.6.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

### **2.4.2.2.7. Dalles semi-flexibles non-amiantées**

#### *2.4.2.2.7.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### *2.4.2.2.7.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

### **2.4.2.2.8. Dalles semi-flexibles vinyle-amiante**

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet devront être respectées ; elles précisent, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante.

#### 2.4.2.2.8.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation des anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiant doivent être respectées :

En outre :

- La planéité doit être < à 5 mm sous la règle de 2 m ;
- Désaffleure entre dalles inférieurs à 1 mm.

#### 2.4.2.2.8.2. Travaux préparatoires

Les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635\_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Le sol est dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

#### 2.4.2.2.9. Anciens revêtements de sols résilients (PVC, caoutchouc et linoleum)

##### 2.4.2.2.9.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoleum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### 2.4.2.2.9.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.3. Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

Les lames ou dalles doivent être orientées dans les pièces, vers le mur comportant la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal. L'implantation des lames ou dalles doit être telle que la largeur des lames ou dalles en partie courante soit supérieure à une demi-lame ou demi-dalle.

La largeur des lames ou dalles doit être dans la mesure du possible identique d'un bord par rapport à l'autre.

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames ou dalles doivent être supérieures à 25 cm.

Les longueurs de lames ou dalles et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

#### 2.4.4. Réception des matériaux

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Mélanger les lames de plusieurs cartons de la même série lors de la pose afin d'éviter des écarts de coloris.

#### 2.4.5. Pose du revêtement

##### 2.4.5.1. Préparation et disposition des lames et des dalles

Cf. article 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Mesurer la largeur de la pièce, puis la diviser par la largeur de l'élément : arrondir le résultat à l'unité supérieure.

Si le nombre est pair, l'axe sera centré.

Si le nombre est impair, décaler l'axe centré d'une demi-largeur d'élément (axe décentré).

Reporter l'axe centré ou décentré par un multiple de largeur d'élément afin qu'il se trouve le long du mur de départ.

##### 2.4.5.2. Pose des lames et des dalles

La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures apparentes devant soi.

Pour les formats dalles rectangulaires, le revêtement CREATION 40 CLIC, CREATION 50 CLIC ou CREATION 55 CLIC est posé en coupe de pierre (décalage d'une demi-dalle entre 2 rangées).

Pour les formats lames, deux méthodes sont possibles :

- Alignement des joints toutes les 3 rangées :
  - Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame ;
  - Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm. Pour cela, avant le clipsage des lames, aligner les lames d'une même rangée afin de vérifier l'équilibrage des coupes sur les 3 premières rangées.
- Pose à joint perdu :
  - Commencer la 2<sup>ème</sup> rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente ;
  - Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

### 2.4.5.3. Espace périphérique

En partie courante, un jeu périphérique devra être respecté en pourtour de pièce, autour des objets fixes et au seuil des portes. Il est défini selon la configuration du local ainsi que l'exposition ou non à un rayonnement direct du soleil :

| • Espace périphérique     |     | Lames | Dalles |
|---------------------------|-----|-------|--------|
| • Rayons du soleil direct | Non | 5 mm  | 10 mm  |
|                           | Oui | 8 mm  |        |

**Tableau 4 : Espace périphérique**

### 2.4.5.4. Découpe des lames et des dalles

La découpe en périphérie se fait par report.

La découpe des lames ou dalles est effectuée au cutter :

- Sens largeur de la lame ou dalle :
  - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
  - Plier la lame ou dalle pour la casser ;
  - Eliminer les bavures à la lame croche.
- Sens longueur de la lame ou dalle :
  - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
  - Retourner la lame ou dalle.
  - Positionner la lame ou dalle au niveau de la découpe à cheval sur une autre lame ou dalle ;
  - Frapper la lame ou dalle avec un marteau au niveau de la coupe ;
  - Plier la lame ou dalle pour la casser ;
  - Eliminer les bavures à la lame croche.
- Découpe en arrondi :
  - Chauffer la lame ou dalle avec un décapeur thermique avant la découpe.

Ne jamais laisser les languettes sur les lames ou dalles en périphérie en contact avec la paroi.

### 2.4.5.5. Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure dans la partie usinée avant de la clipser.

Poser la première rangée avec la rainure apparente face à soi.

Pour la rangée suivante, positionner la lame et commencer l'assemblage par le grand côté en inclinant la lame puis bien positionner la languette du petit côté au-dessus de la rainure de la lame précédente et emboîter le petit côté.

Finir l'assemblage à l'aide d'une cale à frapper et d'un maillet anti-rebond.

Les lames suivantes sont assemblées sur le même principe.

Pour l'assemblage de la dernière rangée, utiliser un tire-lame et un maillet anti-rebond après avoir réalisé les découpes par report des lames destinées à être installées.

### 2.4.5.6. Fractionnement des surfaces

La dimension maximale admise sans fractionnement, en longueur ou largeur cumulée des lames, est de 10 m et la surface maximale admise sans fractionnement est de 100 m<sup>2</sup>.

Chaque pièce ou local fermé étant considéré séparément, le système (lames ou dalles et sous-couche) est fractionné au niveau des seuils de portes.

### 2.4.6. Traitement des joints de fractionnement du revêtement

L'espace doit être recouvert par un profil de finition ROMUS adapté (Cf. annexe 4) en conservant un jeu de dilatation suffisant.

La fixation du profilé peut être réalisée par chevillage au support ou par adhésivage au revêtement (solution préconisée sur support en présence d'amiante).

### 2.4.7. Traitement des joints de dilatation

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté (Cf. annexe 1).

Le profilé doit être adapté de sorte à conserver un jeu de dilatation suffisant de part et d'autre (Cf. Annexe 4 du profilé Invisifix 5 en 1).

Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) est effectuée selon la réglementation en vigueur.

#### 2.4.8. Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent (Cf. Annexe 2).

Procédure sur revêtement contenant de l'amiante : les travaux doivent être réalisés selon la réglementation en vigueur.

#### 2.4.9. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux lames CREATION CLIC. Cf. Annexe 3.

Procédure sur revêtement contenant de l'amiante : les travaux doivent être réalisés selon la réglementation en vigueur.

#### 2.4.10. Traitement des découpes et des joints périphériques

Le jeu de dilatation périphérique doit être respecté, Cf. § 2.4.5.3.

Dans les locaux classés E1, le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

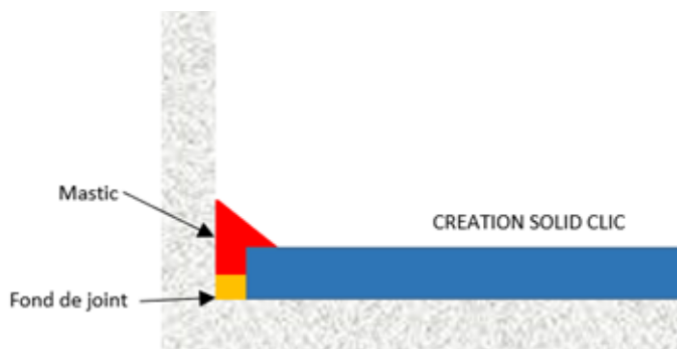
Sur support à base de bois, sur chape fluide à base de sulfate de calcium, sur ancien linoléum et dans les locaux classés E2, un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 0.1 % des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur et les joints sont traités. Cet espace sera ensuite rempli au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

##### Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Afin d'éviter l'adhérence du mastic sur le support contenant de l'amiante, mettre en place soit un fond de joint adapté dans l'espace ménagé en périphérie.

Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

**Voir schéma ci-dessous.**



**Figure 1 : Traitement des joints périphériques– Cas de l'utilisation d'un fond de joint**

#### 2.4.11. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissières

La (les) lame(s) est (sont) arasée(s) et le jeu de découpe est mastiqué avec un mastic MS Polymère.

##### Cas des supports contenant de l'amiante

La (les) lame(s) est (sont) arasée(s).

Mettre en place un fond de joint adapté dans le jeu de découpe.

Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

#### 2.4.12. Pose sur plancher chauffant

Dans tous les cas, la pose sur plancher chauffant rafraîchissant n'est pas visée tout comme la pose sur plancher chauffant rayonnant électrique (PRE).

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation est possible (cf. NF DTU 53.12), à exclusion des cas suivants :

- Plancher chauffant revêtu d'un ancien revêtement vinylique sur mousse ;
- Plancher chauffant revêtu d'un ancien revêtement (compact ou vinylique sur mousse) interposé collé sur dalle vinyle-amiante.

## 2.5. Réception - Mise en service

Dans les locaux E1, pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service peut être immédiate après l'achèvement des travaux.

Dans les locaux E2, du fait du calfatage au mastic, elle intervient 24 heures après la fin des travaux.

---

## **2.6. Maintien en service du produit ou procédé**

---

### **2.6.1. Dans les locaux classés E2**

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : nettoyage par Rotocleaner, auto-laveuse et détergent neutre pulvérisé avec disque rouge et aspiration de l'eau. Utiliser le moins d'eau possible.

L'auto-laveuse doit être conforme aux charges admissibles dans les locaux P3, avec un système d'aspiration d'eau afin d'éviter la présence d'eau sur le sol après passage.

### **2.6.2. Dans les locaux classés E1 et les locaux sur supports à base de bois, à base de sulfate de calcium et sur ancien linoléum**

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : détergent alcalin en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée. Utiliser le moins d'eau possible.

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement pour les usages définis.

### **2.6.3. Recommandation en service**

En exploitation, la température des locaux doit rester comprise dans les limites de +8°C et +40 °C.

---

## **2.7. Traitement en fin de vie**

---

Pour les revêtements CREATION 40 CLIC, CREATION 50 CLIC et CREATION 55 CLIC en fin de vie, ainsi que pour les chutes de pose, Gerflor fait appel à son programme Seconde Vie qui collecte des chutes de pose et des produits en fin de vie. Les produits générés par cette collecte sont traités par l'usine de valorisation Floor to Floor et réintègrent ensuite la fabrication d'un produit fini dans les usines françaises de Gerflor.

Les informations relatives à ce programme sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.gerflor.fr/categorie/seconde-vie-notre-programme-de-recyclage>.

---

## **2.8. Assistance technique**

---

### **2.8.1. Lors de la négociation des marchés**

Sur demande de l'entreprise, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

### **2.8.2. Lors de la réalisation du chantier**

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

---

## **2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication**

---

La fabrication a lieu dans les usines de Saint-Paul-Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis. La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14 001.

---

## **2.10. Mention des justificatifs**

---

### **2.10.1. Résultats expérimentaux**

#### **Réaction au feu**

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

#### **Aptitude à l'emploi du revêtement CREATION 40 CLIC**

- Masse surfacique totale
- Epaisseur totale
- Epaisseur de la couche de surface
- Module d'élasticité

- Conductivité thermique selon EN ISO 10456
- Résistance au poinçonnement selon NF EN ISO 24343-1
- Pelage entre couches
- Résistance verticale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Résistance horizontale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Stabilité dimensionnelle et incurvation après exposition à la chaleur selon NF EN ISO 23999.
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec vérification du système d'assemblage après essai (Rapport d'essais du laboratoire du CSTB n° DSR-RES-22-11335 du 15 au 16 juin 2022) ;
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec maquette carrelage (joint 8 mm de large et 3 mm de profondeur)
- (Rapport d'évaluation du laboratoire GERFLOR n° DA-24-0270 du 24 juin 2024) ;
- Essai de stabilité thermo dilatométrique sur grande maquette entre 10°C et 40°C avec une méthode interne GERFLOR (résultat d'essai du laboratoire GERFLOR du 08/07/2022)
- Résistance à l'impact de la bille selon EN 13329:2023, Annexe C

#### **Aptitude à l'emploi du revêtement CREATION 55 CLIC**

- Masse surfacique totale
- Epaisseur totale
- Epaisseur de la couche de surface
- Module d'élasticité
- Conductivité thermique selon EN ISO 10456
- Résistance au poinçonnement selon NF EN ISO 24343-1
- Pelage entre couches
- Résistance verticale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Résistance horizontale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Résistance horizontale de l'assemblage selon NF EN ISO 10582
- Stabilité dimensionnelle et incurvation après exposition à la chaleur selon NF EN ISO 23999.
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur entre 10 °C et 40 °C sur maquette d'ouvrage grand format
- (Rapport d'essais du laboratoire du CSTB n°DSR-P-22-11658 du 27 juin 2022 au 7 juillet 2022
- Essai de stabilité thermo dilatométrique sur grande maquette entre 10°C et 40°C avec une méthode interne GERFLOR (résultat d'essai du laboratoire GERFLOR du 08/07/2022)
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec vérification du système d'assemblage après essai
- (Rapport d'essais du laboratoire du CSTB n° DSR-RES-22-10743-1 du 21 mars 2022) ;
- Résistance à l'impact de la bille selon EN 13329:2023, Annexe C

#### **2.10.2. Références chantiers**

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2021.

Surface réalisée ou en cours de pose :

Ancienne désignation commerciale

CREATION 40 SOLID CLIC : 300 000 m<sup>2</sup>

CREATION 55 SOLID CLIC : 600 000 m<sup>2</sup>

Nouvelle désignation commerciale

CREATION 40 CLIC / CREATION 50 CLIC : 100 000 m<sup>2</sup>

CREATION 55 CLIC : 130 000 m<sup>2</sup>

## 2.11. Annexes du Dossier Technique

### Annexe 1 - Joint de dilatation

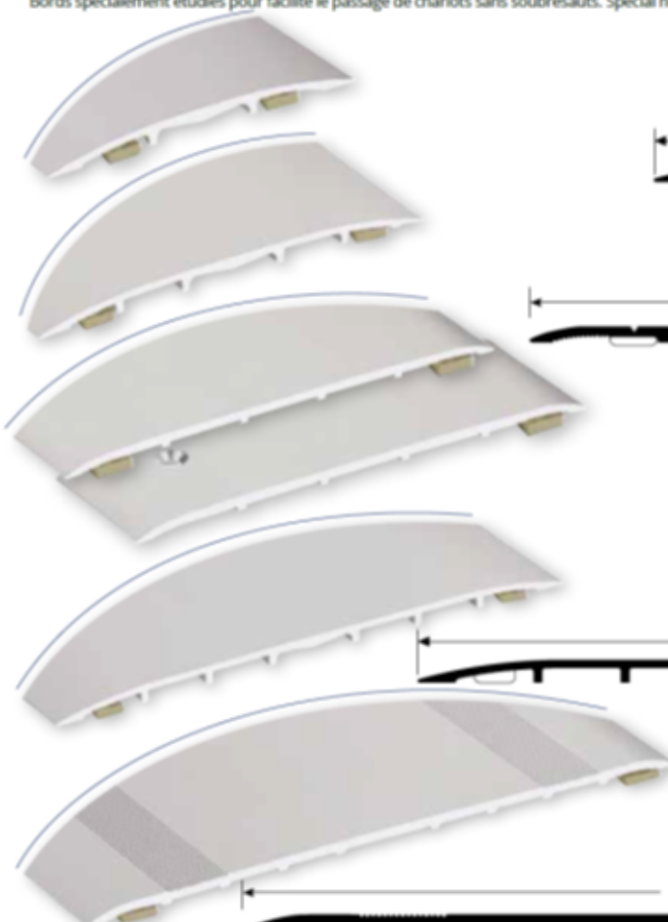
**SEUILS - COUVRE-JOINTS**
**Couvre-joints de dilatation**

**COUVRE-JOINTS DE SOL ALU**

**BORDS DROITS**



**BORDS BISEAUTÉS**  
Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



+

Si passage important  
privilégiez 1 côté percé  
+ 1 côté adhésif

60



| Référence | Longueur | Matière                        | Type             | Prix HT |
|-----------|----------|--------------------------------|------------------|---------|
| 2806      | 3,40 m   | Alu incolore                   | 2 côtés adhésifs |         |
| 2801      |          | 1 côté adhésif<br>1 côté percé |                  |         |

Charge admissible: 8,1 kg/cm²

80



| Référence | Longueur | Matière                        | Type             | Prix HT |
|-----------|----------|--------------------------------|------------------|---------|
| 2816      | 3,40 m   | Alu incolore                   | 2 côtés adhésifs |         |
| 2811      |          | 1 côté adhésif<br>1 côté percé |                  |         |

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

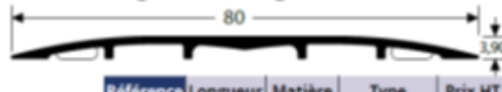
60



| Référence | Longueur | Matière      | Type             | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|------------------|---------|
| 2821      | 3,00 m   | Alu incolore | 2 côtés adhésifs |         |

Charge admissible : 19 kg/cm²

80



| Référence | Longueur | Matière      | Type             | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|------------------|---------|
| 2820      | 3,00 m   | Alu incolore | 2 côtés adhésifs |         |

Charge admissible : 56,9 kg/cm²

100



| Référence | Longueur | Matière                        | Type             | Prix HT |
|-----------|----------|--------------------------------|------------------|---------|
| 2814      | 3,00 m   | Alu incolore                   | 2 côtés adhésifs |         |
| 2815      |          | 1 côté adhésif<br>1 côté percé |                  |         |

Charge admissible : 74,4 kg/cm²

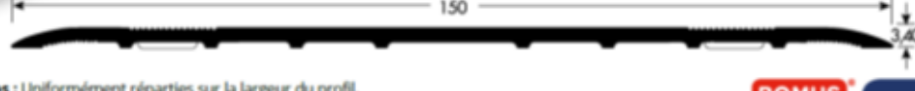
120



| Référence | Longueur | Matière      | Type             | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|------------------|---------|
| 2822      | 3,00 m   | Alu incolore | 2 côtés adhésifs |         |

Charge admissible : 66,4 kg/cm²

150



| Référence | Longueur | Matière      | Type             | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|------------------|---------|
| 2819      | 3,00 m   | Alu incolore | 2 côtés adhésifs |         |

Charge admissible : 54,2 kg/cm²


81

## Annexe 2 - Seuils

● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles embottables à queue d'arronde du type GTI (Geflor).



Profil

| MATIERE  | LONG. |
|----------|-------|
| Alu      | 3 m   |
| Incolore | 2630  |

| Boîte de 50 Vis | Ø x L  |
|-----------------|--------|
| Inox Cruciforme | 4 x 50 |
|                 | 94129  |



Angle sortant

| Angle sortant  | 2633 |
|----------------|------|
| Angle rentrant | 2632 |

Livré avec kit de connections.

● RAMPE D'ACCÈS 6 mm

## Annexe 3 - Raccordement au revêtement adjacent

## Seuils de porte

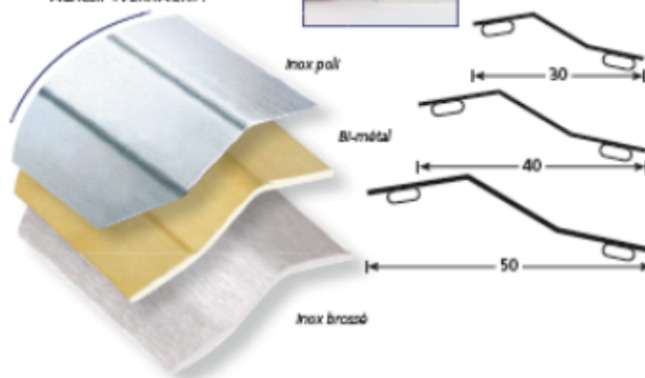
## Rattrapage de niveaux

## Différences de niveaux

ROMUS®

## ● D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».



## LIVRÉ EN VRAC

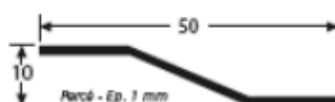
| Larg. | Hauteur compensée | LONGUEUR 3,00 m | MATIERE Ep 1 mm |
|-------|-------------------|-----------------|-----------------|
| 30 mm | de 4 mm à 9 mm    | Inox            | 2610            |
|       |                   | Inox brossé     | 2616            |
|       |                   | Bi-métal        | 2611            |
| 40 mm | de 6 mm à 12 mm   | Inox            | 2614            |
|       |                   | Bi-métal        | 2615            |
| 50 mm | de 8 mm à 14 mm   | Inox            | 2612            |
|       |                   | Inox brossé     | 2617            |
|       |                   | Bi-métal        | 2613            |

## Livré sous gaine accrochable

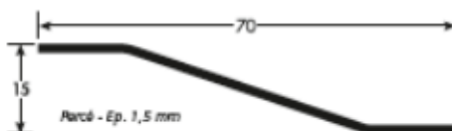
| LONGUEUR |        |        |
|----------|--------|--------|
| 0,83 m   | 0,93 m | 1,66 m |
| 301177   | 301178 | 301179 |
|          | 301216 |        |
|          | 301182 |        |
| 301221   | 301222 | 301223 |
| 301231   | 301232 | 301233 |
| 301185   | 301186 | 301187 |
|          | 301217 |        |
|          | 301190 |        |

## ● D.N. PERCÉES

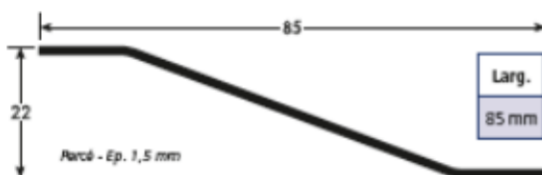
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



| Larg. | Matériau    | Longueur 2,50 m |
|-------|-------------|-----------------|
| 50 mm | Inox brossé | 2088            |



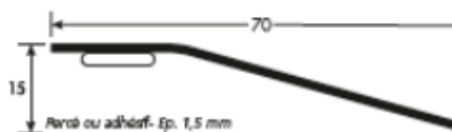
| Larg. | Matériau    | Longueur 2,50 m |
|-------|-------------|-----------------|
| 70 mm | Inox brossé | 2085            |



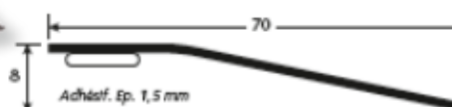
| Larg. | Matériau    | Longueur 2,50 m |
|-------|-------------|-----------------|
| 85 mm | Inox brossé | 2086            |

## ● ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



| Larg.          | Matériau    | Longueur 2,50 m |
|----------------|-------------|-----------------|
| 70 mm. Perçé   | Inox brossé | 1928            |
| 70 mm. Adhésif |             | 1929            |



| Larg. | Matériau    | Longueur 2,50 m |
|-------|-------------|-----------------|
| 70 mm | Inox brossé | 1927            |

**Annexe 4 – Profilés de fractionnement – Seuil Invisifix 5 en 1 (ROMUS)**